



CHAMPIONNAT DE CÔTE D'IVOIRE DES RALLYES ET TOP CHRONOS

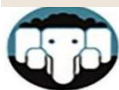


BANDAMA

52^{ème}

RALLYE DE CÔTE D'IVOIRE
BANDAMA
21 | 22 | 23 | 24 MAI 2026

Y. Koussoukoro



REGLEMENT PARTICULIER

FEDERATION INTERNATIONALE DE L'AUTOMOBILE
FEDERATION IVOIRIENNE DE SPORT AUTOMOBILE

52^{ème} RALLYE CÔTE D'IVOIRE – BANDAMA

Placé sous le haut patronage de

S.E ALASSANE OUATTARA

PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE

Sous le parrainage de Monsieur **CISSE BACONGO**

GOUVERNEUR DU DISTRICT AUTONOME D'ABIDJAN

Avec le soutien :

MINISTERE DES SPORTS

FEDERATION INTERNATIONALE DE L'AUTOMOBILE

Organisé du 21 au 24 Mai 2026

Par

LA FEDERATION IVOIRIENNE DE SPORT AUTOMOBILE

Avec le concours de :

- ASSOCIATION DE L'AUTOMOBILE CLUB DE COTE D'IVOIRE (ASACCI)
- AUTOMOBILE CLUB D'ABIDJAN (ACA)
- AUTOMOBILE CLUB DE YAMOUSSOUKRO (ACY)
- CLUB AUTO-MOTO DE COTE D'IVOIRE (CAM CI)
- RACING CLUB AUTOMOBILE D'ASSINIE (RCAA)
- RACING CLUB AUTOMOBILE DE COCODY (RCAC)
- RALLYE CLUB DE GAGNOA (RCG)
- SPORT MECANIQUE CLUB DE COTE D'IVOIRE (SMC - CI)
- TEAM FANA RALLYE CLUB (TFRC)

COMITE DE DIRECTION

FEDERATION IVOIRIENNE DE SPORT AUTOMOBILE

Président	SINDOU FOFANA
Vice-Président	MARCEL KOUASSI-LENOIR
Secrétaire Général	MATHIAS EKANZA
Secrétaire Général Adjoint	ADAMA OUATTARA
Trésorière Générale	YARENE KOUASSI-LENOIR
Trésorière Générale Adjointe	HORTENSE DE LAFAPHIET

DIRECTIONS

Directeur Technique National	EDOUARD KOUASSI
Directeur Administratif	ADAMA COULIBALY

COMITE D'HONNEUR

Monsieur le Ministre des Sports
Monsieur le Ministre du transport
Monsieur le Ministre de la Communication
Monsieur le Gouverneur du District Autonome d'Abidjan
Monsieur le Gouverneur du District Autonome de Yamoussoukro
Monsieur le Préfet de Yamoussoukro
Madame le Préfet de Toumodi
Monsieur le Préfet d'Attégouakro
Monsieur le Sous Préfet d'Angonda
Monsieur le Maire de Yamoussoukro
Monsieur le Maire de Toumodi
Monsieur le Maire d'Attégouakro
Messieurs les Chefs de Villages

52ème RALLYE CÔTE D'IVOIRE – BANDAMA 2026
21 • 22 • 23 • 24 Mai 2026
REGLEMENT PARTICULIER

TABLE DES MATIERES

1- INTRODUCTION	5
2- ORGANISATION	6
3- PROGRAMME	9
4- ENGAGEMENTS	11
5-ASSURANCES	15
6- PUBLICITÉ ET IDENTIFICATION	15
7- PNEUMATIQUES	16
8- CARBURANT	17
9-RECONNAISSANCES	17
10- VERIFICATIONS ADMINISTRATIVES	18
11- VERIFICATIONS TECHNIQUES / PLOMBAGE ET MARQUAGE	19
12- AUTRES PROCEDURES	20
13-IDENTIFICATION DES OFFICIELS	27
14- PRIX	27
15-VERIFICATIONS FINALES ET RECLAMATIONS	28
ANNEXE 1 – ITINERAIRES HORAIRES	29
Annexe 2 – PROGRAMME DES RECONNAISSANCES	33
ANNEXE 3 – NOMS ET PHOTOGRAPHIES DES CHARGES DES RELATIONS AVEC LES CONCURRENTS ET LEURS ITINERAIRES	34
ANNEXE 4 : DECALCOMANIES ET EMPLACEMENT DE LA PUBLICITE SUPPLEMENTAIRE SUR LES VEHICULES	36
ANNEXE 5 -EXTRAITS DE L'ANNEXE L CHAPITRE III DE LA FIA CONCERNANT LES COMBINAISONS, CASQUES, ET AUTRES DISPOSITIONS EN MATIERE DE SÉCURITÉ	37
ANNEXE 6 : PANNEAUX DE SIGNALISATION DES CONTROLES ET AUTRES	38
Annexe 7 - LIMITATION DE VITESSE SUR LES ROUTES EN COTE D'IVOIRE	39
ANNEXE 8 : SIGNES GESTUELS - OK / SOS	40
ANNEXE 9 : PALMARES	41
ANNEXE 10 : TEXTE ANTIDOPAGE	45

1- INTRODUCTION

1.1 GÉNÉRALITÉS

1.1. a L'Autorité Sportive de Côte d'Ivoire : **La Fédération Ivoirienne de Sport Automobile (FISA)** organise le 52^{ème} Rallye Côte d'Ivoire-Bandama les 21, 22, 23 et 24 Mai 2026 à Yamoussoukro.

1.1.b Le 52^{ème} Rallye Côte d'Ivoire – Bandama sera disputé conformément aux :

- Code Sportif International de la FIA et ses annexes 2026;
- Règlement Sportif des championnats des Rallyes Régionaux de la FIA et ses annexes 2026 en tenant compte des particularités de celui du championnat d'Afrique 2026 ;
- Règlement Sportif National et ses annexes 2026 ;
- Présent Règlement Particulier;
- Règlement anti-dopage de la FIA mis à jour (2026) ;
- Code de la route National ainsi que les dispositions des règles et règlements susmentionnés

1.1. c Les modifications, les amendements et/ou changements apportés au présent Règlement Particulier seront annoncés uniquement par voie d'Additifs datés et numérotés.

Ces additifs devront être affichés au Secrétariat et figurer au tableau d'affichage officiel. Ils seront directement transmis aux participants qui devront en accuser réception par signature, à moins que matériellement, le déroulement de la Compétition ne le permette.

1.1.d Les informations complémentaires seront publiées dans le Guide du Rallye, qui paraîtra le 11 Mai 2026. Le Règlement Sportif du Championnat Régional des Rallyes 2026 de la FIA est consultable sur les sites: www.fia.com, ou www.africanrallychampionship.com, ou www.fisa.ci.

Le Règlement particulier est disponible au téléchargement sur le site internet de la FISA www.fisa.ci.

1.2 Revêtement du parcours

- Le shakedown se déroulera sur un parcours 100% terre.
- L'Epreuve Spéciale de Qualification se déroulera sur un parcours 100% terre.
- Toutes les autres Epreuves Spéciales se dérouleront sur un parcours 100% terre.

1.3 Description du Rallye

Le 52^{ème} Rallye Côte d'Ivoire- Bandama 2026 comporte une Epreuve Spéciale de Qualification et deux (02) étapes.

L'étape 1 est divisée en deux demi-étapes qui sont :

- Etape 1A le Vendredi 22 Mai 2026
- Etape 1B le Samedi 23 Mai 2026

Distance totale des Epreuves Spéciales incluant la "Spéciale Power" : **287,86 Km**

Nombre d'Epreuves Spéciales : **20**

Nombre de sections : **05**

Nombre d'étapes : **02**

L'étape 2: Dimanche 24 Mai 2026.

Distance totale du rallye : 494,42 Km

1.3.1 L'avant-projet de l'itinéraire horaire fait l'objet de l'annexe 1 du présent règlement particulier.

L'itinéraire définitif figurera dans le carnet d'itinéraire (Road Book)

« La Spéciale Power » est la dernière Epreuve Spéciale de l'étape 2 et du Rallye le Dimanche 24 Mai 2026.

2- ORGANISATION

2.1 Titres FISA

Le 52^{ème} Rallye Côte d'Ivoire-Bandama compte pour:

- Championnat de Côte d'Ivoire des Rallyes titre Pilote et Copilote toutes catégories confondues
- Championnat de Côte d'Ivoire des Rallyes titre Pilote et Copilote "4WD"
- Championnat de Côte d'Ivoire des Rallyes titre Pilote et Copilote "2WD"
- Coupe de Côte d'Ivoire de Rallye titre Pilote et Copilote

2.2 Visas FISA

Visa FISA n° **DTN / RA - CP 04 / FISA . 2026** en date du **07 Avril 2026**

2.3 Nom et coordonnées

Fédération Ivoirienne du Sport Automobile - FISA (ASN)

Secrétariat du rallye (secrétariat permanent)

FISA-Abidjan- Côte d'Ivoire

Tél.: +225 07 07 63 63 99 / +225 07 07 21 17 88 / 07 00 69 55 45

info@fisa.ci

www.fisa.ci

2.4 Comité d'Organisation

Président	Sindou FOFANA
Vice-Président	Marcel KOUASSI-LENOIR
Secrétaire Général	Mathias EKANZA
Trésorière Générale	Yarène KOUASSI-LENOIR
Trésorière Générale Adjointe	Hortense DE LAPHAFIET
Membres	Associations Sportives Affiliées à la FISA

2.4.1 Direction Générale

Directeur Général	Sindou FOFANA
Assistant Comptable	Jérémie EBO

2.5 Commissaires Sportifs

Président du Collège des commissaires sportifs Commissaires Sportifs	Mathias EKANZA Marcel KOUASSI-LENOIR Maître Drissa TRAORE
Secrétaire	Aminata FANE

2.5.1 Délégué Technico-Sportif

Délégué Technico-Sportif

Edouard KOUASSI

2.6 Observateur et délégués FISA

Observateur FISA

Mathias EKANZA

Délégué Technique FISA

Konan KOUAME

Délégué à la sécurité FISA

Adama COULIBALY

2.7 Principaux Officiels

Directeur de course

Dominique AKPESSI

Directeur de Course Adjoint

Lamine SYLLA

Secrétaire de l'Epreuve (Meeting)

Isaac NASSE

Chef de la sécurité Générale/ secours

Jean Michel DJACO

Responsables de la Sécurité des ES

Anvou KOUAKOU

Responsables Tracking

FISA

Commissaire Technique

Serge KOUAKOU

Vérifications administratives

Mathias EKANZA

Maître Drissa TRAORE

Chargés des Relations

Blaise YAPI

avec les Concurrents

Yolande KOUASSI-LENOIR

Médecin-chef

(SAMU)

Responsables chronométrage

Marcel KABLAN

& commissaires de route

Alexis KONAN

GNAPI Yaba Annie Charlotte

Responsable Presse

Fernand KOUAKOU

Responsables classements

Fulbert Nanion COULIBALY

George Konan KOUASSI

Ephrem ZOGOUE

Responsable Parc Fermé

& parc d'assistance

Simon KADJO MORO

Voiture 0

FISA

Voiture 00

FISA

Voiture balai

Bouléibass FOFANA / AQUOICY Joseph Edouard

FIV1

Pierre KOUASSI LENOIR

FIV 2

Aimé KAKPO

Responsable aménagement

Dénis SAFFO

du parcours et logistique

Karim COULIBALY

Assistants

Mamadou KEITA

Tola KANE

Dissa ADOU

Responsable de la Remise de prix

Hortense DE LAPHAFIET

2.8 Coordonnées du PC du rallye - Contacts

Du 18 Mars au 15 Mai 2026

Fédération Ivoirienne de Sport Automobile FISA.

Directeur Général :

+225 07 07 15 33 10

Secrétaire de l'Epreuve :

+225 07 00 69 55 45

Délégué à la sécurité :

+225 07 07 21 17 88

Du 16 au 24 Mai 2026

Quartier Général : **Fondation Félix Houphouet Boigny de Yamoussoukro**

Secrétaire de l'Epreuve : +225 07 00 69 55 45

Délégué à la sécurité : +225 07 07 21 17 88

Directeurs de course : +225 07 49 29 60 84 / +225 01 40 04 74 17

2.8.1 Permanence du Rallye

Du 18 Mars au 15 Mai 2026: Secrétariat permanent du rallye (Siège FISA, Abidjan)

08H00 – 19H00

Du 16 Mai à 6h00 au 24 Mai 2026 à 17h00

Quartier Général : **Fondation Félix Houphouet Boigny de Yamoussoukro**

2.9 Communication et tableau d'affichage

2.9.1 Communication

Pendant le Rallye, la communication individuelle et générale entre tous les officiels (QG du Rallye / Direction de course / Secrétariat du Rallye / CRAC / Commissaire sportif / Personnel technique) et les concurrents / membres de l'équipage se fera **via l'application Sportity**.

A cette fin chaque concurrent doit désigner un représentant officiel à recevoir toutes notifications officielles. Cette personne doit être un représentant de l'équipe et doit être basé dans le Parc d'assistance pendant l'épreuve (Nom et prénoms, titre, téléphone, Email). Cette personne doit être nommé au plus tard le 12 Mai 2026 et communiqué par WhatsApp (07 00 69 55 45) ou Email au secrétariat de l'organisation et sera utilisé pour les communications générales et individuelles.

2.9.2 Tableau d'affichage

Du 18 Mars au 15 Mai 2026: secrétariat permanent du rallye (Siège FISA, Abidjan)

08H00 – 19H00

Du 16 Mai à 6h00 au 24 Mai 2026 à 17h00

Quartier Général : **Fondation Félix Houphouet Boigny de Yamoussoukro**

Comme prévu dans le CSI de la FIA 2026 (Art 11.9.4) le tableau d'affichage officiel sera le tableau d'affichage digital (TAD) disponible dans **l'application Sportity** et publié sur le site web www.fisa.ci en plus d'un tableau d'affichage physique.

Tous les concurrents seront informés par ces deux canaux de publication de tous documents

L'application est téléchargeable pour les appareils iOS sur Appstore et pour les appareils Android sur Google Play. Le mot de passe vous sera communiqué ultérieurement.

3- PROGRAMME

22/04/2026 - 11h00-

Publication du Règlement Particulier - ouverture des engagements

02/05/2026 - 17H30

Présentation du 52^{ème} Rallye Côte d'Ivoire Bandama 2026 –
Fondation Félix Houphouet Boigny de Yamoussoukro

12/05/2026 - 24h00-

Clôture des engagements

14/05/2026 - 16h00

Publication de la liste des engagés (site web FISA et tableau d'affichage digital (TAD Sportity)).

15/05/2026 - 12h00-19h00

Secrétariat du rallye, FISA Abidjan:

Remise du carnet d'itinéraire, de la carte et du Guide du Rallye, des numéros et documents.

Remise des horaires de convocation aux vérifications administratives et techniques.

16/05/2026 de 06h00 à 18h00 et **17/05/2026** de 06h00 à 15h00

Reconnaitances pour tous les concurrents.

20/05/2026 à 12h00

Clôture de l'inscription pour la Séance de mise au point -

Fondation Félix Houphouet Boigny de Yamoussoukro

20/05/2026 à 18h00

Briefing des responsables d'équipes de sécurité

Jeudi 21 Mai 2026

06h00 à 22h00

Horaires d'ouverture et de fermeture du PC du rallye -

Fondation Félix Houphouet Boigny de Yamoussoukro.

Tableau officiel d'affichage -

Fondation Félix Houphouet Boigny de Yamoussoukro

08h00 à 12h00

Ouverture du service de presse - Accréditations

08h00 à 12h00

Vérifications Administratives

08h15 à 13h00

Vérifications Techniques, Marquage et Plombage

Installation du Système de Suivi pour la Sécurité et la Géolocalisation.

9h00 à 12h00

Séance de mise au point après les vérifications sur l'**ESQ**

Fondation Félix Houphouet Boigny de Yamoussoukro

9h30-13h15

Mise en Parc Fermé de tous les véhicules

- 10h00** Reconnaissance pédestre de l'Epreuve Spéciale de Qualification -
Fondation Félix Houphouet Boigny de Yamoussoukro.
- 12h30** Briefing concurrents –
Fondation Félix Houphouet Boigny de Yamoussoukro.
- 12h45** Conférence de presse d'avant rallye Salle de Conférence-
Fondation Félix Houphouet Boigny de Yamoussoukro
- 13h00** Première réunion des Commissaires Sportifs -
Fondation Félix Houphouet Boigny de Yamoussoukro.
- 13h15** Publication de la liste officielle des Départs et des heures de départ de la Spéciale de Qualification.
- 14h00** Sortie du PF et mise en Parc de Départ pour l'ESQ.
Fondation Félix Houphouet Boigny de Yamoussoukro
- 14h50** Cérémonie de départ –
Fondation Félix Houphouet Boigny de Yamoussoukro
- 15h02** Sortie du Parc de Départ pour l'ESQ –
Fondation Félix Houphouet Boigny de Yamoussoukro
- 15h05** Départ de l'Epreuve Spéciale de Qualification –
Fondation Félix Houphouet Boigny de Yamoussoukro
- 18h00** Fin de la spéciale de qualification –
Fondation Félix Houphouet Boigny de Yamoussoukro
- 19h30** Deuxième réunion des Commissaires Sportifs -
Fondation Félix Houphouet Boigny de Yamoussoukro
- 20h45** Publication de la liste officielle des partants – heures et ordre de départ de l'étape 1 – (1A)

Vendredi 22 Mai 2026

Fondation Félix Houphouet Boigny de Yamoussoukro

- 08h00** Départ de l'étape 1 – (1A)
- 14h20** Arrivée de l'étape 1 – (1A) - Parc Fermé
- 18h30** Troisième réunion du Collège des Commissaires Sportifs -
Fondation Félix Houphouet Boigny de Yamoussoukro
- 18h45** Publication du classement partiel officieux de l'étape 1 - (1A)
- 19h30** Publication de la liste officielle des partants – heures et ordre de départ de l'étape 1 – (1B)

Samedi 23 Mai 2026

Fondation Félix Houphouet Boigny de Yamoussoukro

- 08h00** Départ pour l'étape 1 – (1B)
- 16h56** Arrivée de l'étape 1 – (1B) – Parc fermé

20h00 Quatrième Réunion du collège des commissaires sportifs -
Fondation Félix Houphouet Boigny de Yamoussoukro

20h30 Publication du classement officieux partiel à l'issue de l'étape 1 (1A, 1B)

20h45 Publication de la liste officielle des partants – heures et ordre de départ de l'étape 2

Dimanche 24 Mai 2026

Fondation Félix Houphouet Boigny de Yamoussoukro

07h00 Départ de l'étape 2

11h34 Arrivée de l'étape 2 - Parc Fermé

11h45 Vérifications finales

Fondation Félix Houphouet Boigny de Yamoussoukro

12h00 Conférence de presse d'après rallye -

Fondation Félix Houphouet Boigny de Yamoussoukro

12h30 Cinquième réunion du Collège des Commissaires Sportifs -

Fondation Félix Houphouet Boigny de Yamoussoukro

12h45 Publication du Classement provisoire

13h15 Publication du Classement final

13h30 Cérémonie du Podium-Remise des Prix

Fondation Félix Houphouet Boigny de Yamoussoukro.

4- ENGAGEMENTS

4.1 Date de clôture des engagements

12 Mai 2026 à minuit

4.2 Procédures d'Engagements

4.2.1 Toute personne désirant participer au 52^{ème} Rallye Côte d'Ivoire-Bandama 2026 doit faire parvenir son bulletin d'engagement dûment complété en lettres capitales, au secrétariat permanent de la FISA, info@fisa.ci Tél : +225 07 00 69 55 45 (Whatsap).

4.2.2 Si le bulletin d'engagement est envoyé par email l'original doit être transmis au secrétariat de la FISA au plus tard 2 jours après la clôture des engagements, soit le 14 Mai 2026 à 10H00.

4.2.3 Le Bulletin d'engagement ne sera accepté que s'il est accompagné des documents suivants :

- reçu du paiement des droits d'engagement,
- copie de la première page de la fiche d'homologation du véhicule de course,
- copie des licences concurrent, pilote et co-pilote 2026,

- copie des permis de conduire pilote et co-pilote valide,
- copie de la carte d'identité ou du passeport du pilote et du co-pilote valide,
- copie des documents d'immatriculation du véhicule de course, (Voir complément à l'article 10.1 du Règlement Particulier)

4.2.4 Les concurrents, pilotes et co-pilotes étrangers devront présenter leurs autorisations de participation conformément à l'**Article 3.9.4 du Code Sportif International**.

4.2.5 Aucune modification ne pourra être apportée au bulletin d'engagement, excepté dans les cas prévus au présent Règlement Particulier (Art.4.2.8). Cependant, le Concurrent a la possibilité de remplacer la voiture inscrite sur le bulletin d'engagement par une autre appartenant au même groupe et à la même classe jusqu'au début des Vérifications Techniques, le **Jeudi 21 Mai 2026 de 08h00 à 13h00 à la Fondation Félix Houphouet Boigny de Yamoussoukro**.

4.2.6 Lors des Vérifications Techniques, au cas où un véhicule ne correspondrait pas dans sa présentation à la classe et/ou au groupe sous lesquels il a été inscrit, le véhicule, sur proposition du délégué Technique FISA et après décision du collège des commissaires sportifs, pourra être transféré dans la classe appropriée.

4.2.7 En signant le bulletin d'engagement, le Concurrent et tous les membres de l'équipage s'engagent à respecter toutes les dispositions sportives figurant au Code Sportif International et ses annexes 2026, au Règlement Sportif National 2026 ainsi qu'au présent Règlement Particulier.

4.2.8 Tout changement de concurrent est interdit après la clôture des engagements.

Par contre, un membre de l'équipage peut être remplacé avec l'accord :

- du comité d'organisation avant l'ouverture des vérifications administratives ;
- du collège des commissaires sportifs entre l'ouverture de ces vérifications et jusqu'à la communication de la liste des équipages admis au départ (ESQ)

Seul la FISA peut autoriser le changement des deux membres de l'équipage

4.3 Nombres de concurrents acceptés et classes

4.3.1 Nombres d'engagés

Le nombre maximum d'engagés est fixé à 35 véhicules non exhaustif.

Le Comité d'Organisation se réserve le droit de refuser l'engagement d'un pilote, co-pilote ou concurrent (Art. 3.14 du Code Sportif International de la FIA).

4.3.2 Classes et Groupes :

CLASSES	GROUPES / GROUPS	
RC2	Groupe Rally2 Group Rally2	– Voitures du Groupe Rally2 conformes à l'Annexe J 2026, Art. 261 – Group Rally2 cars conforming to the 2026Appendix J, Art. 261
	Groupe Rally2 Kit (VR4K) Group Rally2 Kit (VR4K)	– Voitures équipées du Kit R4 conformes à l'Art. 260E de l'Annexe J 2026 – Cars fitted with R4 Kit conforming to the 2026Appendix J, Art. 260E
	Groupe NR4 de plus de 2000 cm³ Group NR4 over 2000cc	– Voitures du Groupe N conformes à l'Art. 254 de l'Annexe J 2019 – Group N cars conforming to the 2019 Appendix J, Art. 254
	S2000-Rallye : atmosphérique 2.0 S2000-Rallye : 2.0 Atmospheric	– Voitures Super 2000 (Annexe J, Art. 254A de l'Annexe J 2013) – Super 2000 cars (conforming to the 2013 Appendix J, Art. 254A)
	Groupe R4 (VR4) (non valable en Europe) Group R4 (VR4) (not eligible in Europe)	– Voitures du Groupe R4 conformes à l'Art. 260 de l'Annexe J 2018 – Group R4 cars conforming to the 2018 Appendix J, Art. 260
RGT	Voitures RGT RGT cars	– Voitures du Groupe RGT conformes à l'Art. 256 de l'Annexe J 2019 – Voitures du Groupe RGT conformes à l'Art. 256 de l'Annexe J 2026 – Group RGT cars conforming to the 2019 Appendix J, Art. 256 – Group RGT cars conforming to the 2026Appendix J, Art. 256
RC3	Rally3 (atmo entre 1390 et 2000 cm ³ et turbo entre 927 et 1620 cm ³) Rally3 (atmo over 1390cc and up to 2000 cc and turbo over 927cc and up to 1620cc)	– Voitures du Groupe Rally3 homologuées à partir du 01/01/2021 et conformes à l'Art. 260 de l'Annexe J 2026 – Group Rally3 cars homologated from 01/01/2021 and conforming to the 2026Appendix J, Art. 260
RC4	Rally4 (atmo entre 1390 cm ³ et 2000 cm ³ et turbo entre 927 cm ³ et 1333 cm ³) Rally4 (atmo over 1390cc and up to 2000cc and turbo over 927cc and up to 1333cc)	– Voitures du Groupe Rally4 homologuées à partir du 01/01/2019 et conformes à l'Art. 260 de l'Annexe J 2026 – Voitures du Groupe R2 homologuées avant le 31/12/2018 et conformes à l'Art. 260 de l'Annexe J 2018 – Group Rally4 cars homologated from 01/01/2019 and conforming to the 2026Appendix J, Art. 260 – Group R2 cars homologated before 31/12/2018 and conforming to the 2018 Appendix J, Art. 260
	R3 (atmo entre 1600 cm ³ et 2000 cm ³ et turbo entre 1067 cm ³ et 1333 cm ³) R3 (atmo / over 1600cc and up to 2000cc and turbo over 1067cc and up to 1333cc)	– Voitures du Groupe R homologuées avant le 31/12/2019 et conformes à l'Art. 260 de l'Annexe J 2019 – Group R cars homologated before 31/12/2019 and conforming to the 2019 Appendix J, Art. 260
	R3 (turbo jusqu'à 1620 cm ³ / nominal) R3 (turbo / up to 1620cc / nominal)	– Voitures du Groupe R homologuées avant le 31/12/2019 et conformes à l'Art. 260D de l'Annexe J 2019 – Group R cars homologated before 31/12/2019 and conforming to the 2019 Appendix J, Art. 260D
	Groupe A jusqu'à 2000 cm ³ Group A up to 2000cc	– Voitures du Groupe A conformes à l'Art. 255 de l'Annexe J 2019 – Group A cars conforming to the 2019 Appendix J, Art. 255
RC5	Rally5 (atmo jusqu'à 1600 cm ³ et turbo jusqu'à 1333 cm ³) Rally5 (atmo up to 1600cc and turbo up to 1333cc)	– Voitures du Groupe Rally5 homologuées à partir du 01/01/2019 et conformes à l'Art. 260 de l'Annexe J 2026 – Group Rally5 cars homologated from 01/01/2019 and conforming to the 2026Appendix J, Art. 260
	Rally5-Kit (atmo ou turbo jusqu'à 1600 cm ³) Rally5-Kit (atmo or turbo up to 1600cc)	– Voitures du Groupe Rally5-Kit homologuées à partir du 01/01/2024 et conformes à l'Art. 260B de l'Annexe J 2026 – Group Rally5-Kit cars homologated from 01/01/2024 and conforming to the 2026Appendix J, Art. 260B
	Rally5 (atmo jusqu'à 1600 cm ³ et turbo jusqu'à 1067 cm ³) Rally5 (atmo up to 1600cc and turbo up to 1067cc)	– Voitures du Groupe R1 homologuées avant le 31/12/2018 et conformes à l'Art. 260 de l'Annexe J 2018 – Group R1 cars homologated before 31/12/2018 and conforming to the 2018 Appendix J, Art. 260
NAT	– Voitures homologuées par une ASN, conformes à l'Art. 253 de l'Annexe J 2026et approuvées par la FIA après soumission du formulaire d'acceptation de voiture nationale/régionale – Cars homologated by an ASN, complying with 2026Appendix J, Art. 253 and approved by the FIA after submission of the national/regional car acceptance form.	

DISPOSITIONS SUPPLEMENTAIRES

4.3.2.1 Sont admis les véhicules Nationaux du Groupe CI-N1, CI-N2, CI- N3, CI-N4, CI-A1, CI-A2, CI-A3, CI-A4, CI-T4.1, CI-T4.2, CI-T4.3.

4.3.2.2 Sont admis les véhicules de rallye régionaux et les véhicules de rallye homologués par Motorsport South Africa (Art 12.3.1 du règlement du Championnat d'Afrique des Rallyes FIA)

4.3.2.3 Sont admis les véhicules Tous Terrains T4 (SSV/UTV) conformes aux articles 281, 282, 283 et 286A de l'Annexe J-2026(Art.12.2.1).

4.3.2.4 Véhicules historiques

Sont également autorisés les véhicules historiques conformes aux dispositions de l'annexe K du Code Sportif International 2026 de la FIA

4.4 Droits d'engagements

DATE DE RECEPTION	AVEC LA PUBLICITE FACULTATIVE	SANS LA PUBLICITE FACULTATIVE
Du 21 Avril au 12 Mai 2026	250 000 Frs	500 000

Un équipage ne pourra se présenter aux Vérifications Administratives avant le départ que s'il s'est acquitté de toutes ses obligations financières et administratives vis-à-vis de la FISA.

4.4.1 Pack d'engagement

Les packs d'engagement pour les concurrents seront tels que stipulés :

		CONCURRENT PRIVE
		Quantité
Adhésifs Autocollants	Numéro de portière	2
	Pare-brise + Numéro	1
	Vitre arrière + Numéro	1
	Vitres latérales	2
	Capot avant	1
Plaques voitures	Assistance	1
	Auxiliaire	1
Documents	ROAD-BOOK	2
	Programme	1
Surface approximative parc d'assistance	60 m ²	

4.5 Règlement des droits d'engagements

La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant total des droits d'inscription ou d'un reçu délivré par l'Autorité Sportive Nationale du Concurrent. Les droits doivent être versés au plus tard le **12 Mai 2026** en espèce ou sur un compte bancaire de la FISA mentionnant les noms de l'équipage ou au moins le nom du premier pilote et les mots "**52^{ème} Rallye Côte d'Ivoire-Bandama 2026**".

Les coordonnées du compte bancaire peuvent être obtenues sur demande directement auprès du Directeur Générale de l'organisation et Président de la FISA

Sindou FOFANA +225 07 07 15 33 10

4.6 Remboursements

4.6.1 Les droits d'engagement seront remboursés en intégralité

- aux concurrents dont l'engagement aura été refusé,
- en cas d'annulation du **52^{ème} rallye Côte d'Ivoire – Bandama 2026**.

Les organisateurs (FISA) pourront rembourser jusqu'à 50% des droits d'engagement aux concurrents qui, pour une raison de "force majeure" dûment certifiée par la FISA avant les Vérifications Administratives et Techniques, ne pourraient prendre le départ.

4.6.2 Remboursement en cas de forfait

Dans tous les autres cas le droit d'engagement ne sera pas remboursé.

5-ASSURANCES

5.1 Conformément à l'article 21.2 de la FIA 2026 et la loi Ivoirienne réglementant la pratique du sport et concernant les compétitions sportives se déroulant sur la voie publique. Le contrat d'assurance souscrit par la FISA pour couvrir le **52^{ème} Rallye Côte d'Ivoire – Bandama 2026**, a pour objet de garantir les conséquences pécuniaires de la Responsabilité Civile qui pourrait être mis à la charge de la FISA elle-même, ainsi que chacun de ses membres notamment les dirigeants, pris individuellement ou collectivement, les membres de l'équipage c'est-à-dire pilote et co-pilote, les préposés permanents où occasionnels rémunérés où non et d'une façon générale d'une personne rattachée à la FISA, les fonctionnaires, les agents des forces de l'ordre ou les militaires mis à la disposition de ce dernier, pour leurs matériels, pour l'exercice de son activité, en raison des dommages corporels, matériels et immatériels consécutifs causés aux tiers et survenus au cours du **52^{ème} Rallye Côte d'Ivoire – Bandama 2026**.

Sont considérés comme tiers dans le cadre des conditions actuelles du contrat avec l'assurance **"ACTIVA ASSURANCE"** les seuls bénévoles licenciés FISA qui pourraient subir des dommages à la suite d'un choc, durant les épreuves de course ou les parcours de liaison routière, causé par l'accident d'un véhicule inscrit au **52^{ème} Rallye Côte d'Ivoire – Bandama 2026**.

Il est précisé que la responsabilité ci-dessus relevée est celle prévue par les articles 13.82 à 13.86 du Code Civil.

Le contrat d'assurance souscrit par la FISA auprès de l'assureur cité (ACTIVA ASSURANCE) mentionne précisément, dans ces conditions particulières, les capitaux assurés, les extensions de garantie et les exclusions.

5.2 En cas d'accident, le Concurrent ou son représentant dispose d'un délai de 24 heures pour en informer le Directeur de Course.

5.3 A la fin de chaque étape, en cas d'accident sur le parcours, le Concurrent doit signer une déclaration d'accident.

5.4 Le Comité d'Organisation décline toute responsabilité quant aux conséquences qu'entraînerait la violation par des Concurrents des lois, règlements ou dispositions en vigueur dans le pays, la responsabilité de ces actes et de leurs conséquences ne sera imputable qu'aux individus les ayant commis ou encourus. Le Comité d'Organisation décline également toute responsabilité en cas d'émeute, de manifestation, d'acte de vandalisme, de catastrophe naturelle etc., ou des conséquences de tels événements, dont pourraient être victimes des Concurrents ou des équipiers. Le paiement d'indemnités, d'amendes ou de pénalités sera à leur charge.

6- PUBLICITÉ ET IDENTIFICATION

6.1 Publicité obligatoire

La publicité obligatoire sur les véhicules sera précisée par additif.

6.2 Publicité facultative

La publicité facultative sur les véhicules sera précisée par additif.

6.3 Identification des véhicules

6.3.1 Publicité Obligatoire

Les Organisateurs (FISA) fourniront à chaque équipage deux (02) panneaux de portières avant, un (01) panneau de vitre arrière, deux (02) numéros de compétition (un pour chaque vitre latérale) et un (01) panneau avant. Ces éléments d'identification devront être apposés sur les véhicules aux emplacements indiqués en Annexe IV.

La publicité figurant sur les numéros et les plaques de rallye est dévolue aux Organisateurs (FISA). Elle est obligatoire et sera précisée par Additif. (Règlement sportif des rallyes régionaux de la FIA-Art. 29.3).

Tout équipage qui découperait, endommagerait ou recouvrirait la publicité sur les numéros et plaques de rallye se verra infliger la pénalité suivante :

- **Départ refusé**
- **Exclusion**

6.3.2 La publicité facultative / Pare-brise

La publicité facultative concerne le bandeau de pare-brise. Elle sera apposée sur la partie haute du pare-brise avec un numéro de 15cm de haut de couleur orange et qui doit être placé dans le coin supérieur du pare-brise, côté copilote. Tout litige sur l'interprétation de l'aspect concurrentiel sera arbitré par le collège des commissaires sportifs.

Les noms des deux membres de l'équipage doivent apparaître sur les vitres latérales de chaque côté ainsi que leur drapeau national.

Le nom du pilote figurera en haut (1^{ère} ligne) des deux côtés du véhicule.

Tous les éléments d'identification doivent être apposés sur les véhicules de courses, aux emplacements indiqués avant les vérifications techniques (voir Annexe IV) sous peine d'une amende de 25 000 Frs CFA à payer immédiatement et obligatoirement.

7- PNEUMATIQUES

7.1 Pneus à utiliser durant le Rallye (Art. 13.1 FIA 2026)

Tous les pneus utilisés pendant le 52^{ème} Rallye Côte d'Ivoire-Bandama 2026 doivent être conforme à l'Article 13.1.1 FIA 2026, tous les véhicules doivent être équipés de pneus moulés ; l'intérieur du pneu, espace compris entre la jante et la partie interne ne doit être rempli que par de l'air (Art. 13.1.2 FIA 2026). Les véhicules peuvent être équipés de deux (02) roues de secours maximum.

7.2 Pneus à utiliser pendant les reconnaissances

Les pneus utilisés pour les reconnaissances seront des pneus libres pour terre / bitume vendus dans le commerce (voir Art. 35.2/b ARC FIA)

7.3 Loi nationale ou exigences spéciales

- **Pneumatique clouté interdit**
- **La retaille manuelle ou la modification de la sculpture spécifiée n'est pas autorisée (Art. 13.1.2 FIA 2026)**
- **Les pneus de type 'slick' sont également interdit. Exclusion à la discrétion des commissaires sportifs.**

8- CARBURANT

8.1 Type de carburant autorisé

- Essence super sans plomb
- Essence super avec plomb
- Av-gaz
- Gasoil
- Carburant durable avancé

Les concurrents peuvent librement se procurer les différents types de carburant dans le commerce.

8.2 Autonomie en carburant

Toutes les voitures doivent avoir une capacité minimale de carburant leur permettant de parcourir au moins 100 km, y compris les secteurs de liaison.

8.3 Ravitaillement

Pendant tout le déroulement du Rallye, les concurrents ne peuvent ravitailler en carburant que dans la zone de ravitaillement officielle indiquée dans le carnet d'itinéraire (Road-Book). La zone principale de ravitaillement est située à la sortie du Parc d'assistance à Yamoussoukro (FONDATION FELIX HOUPHOUET BOIGNY YAMOUSSOUKRO).

Il est obligatoire que les équipages se tiennent à l'extérieur du véhicule pendant le ravitaillement (Art. 61.2.7 FIA 2026).

L'utilisation d'un téléphone portable est interdite dans les zones de ravitaillements.

9-RECONNAISSANCES

9.1 Procédures d'inscription

Avant le début des reconnaissances, chaque équipage doit être enregistré par les Organisateurs (FISA) et signer un document détaillant le véhicule qui sera utilisé pendant la reconnaissance. Un signe distinctif, remis lors de l'inscription, doit être apposé sur le véhicule au niveau du pare-brise pendant toutes les reconnaissances (haut côté droit pare-brise). Le véhicule utilisé doit être conforme à l'article 35.1 FIA 2026 et de l'annexe 002/DTN/RSN/FISA-2024 (Règlement Sportif National).

9.2 Restriction spécifique et nationale

Pour tous les concurrents, les reconnaissances doivent être effectuées avec des voitures conformes au Règlement Sportif (Art. 35.1).

Pendant les reconnaissances, le nombre de passages sur les Epreuves Spéciales est limité à un (1) passage pour tous les concurrents. Un carnet de pointage sera remis à chaque concurrent et devra être présenté au commissaire en poste pour le pointage au départ et à la fin de chaque épreuve spéciale.

A l'absence du commissaire, les concurrents devront eux-mêmes inscrire sur le carnet de pointage, l'heure de départ et l'heure d'arrivée de l'Epreuves Spéciales concernées.

9.2.1 Limitation de vitesse (voir Annexe VII)

Les reconnaissances de l'itinéraire du rallye doivent s'effectuer à une vitesse raisonnable et conformément aux règles du code de la route en Côte d'Ivoire (Annexe 7 du présent Règlement Particulier).

Tout excès de vitesse lors des reconnaissances des épreuves spéciales / Shakedown et des secteurs de liaison, entraînera une amende qui sera appliquée par le Directeur de Course comme suit :

Par km/heure au-dessus de la limite de vitesse : 20000 Frs

Toute application du règlement par le Directeur de Course sera notifiée par lui au concurrent concerné.

9.2.2 Les autres infractions à la circulation pendant les reconnaissances entraîneront une pénalité appliquée par les Commissaires Sportifs conformément à l'art. 34.3.4 FIA 2026.

9.3 Programme des reconnaissances

Le programme des reconnaissances est le suivant, pour tous les équipages :

- Samedi 16 Mai 2026 de 06h00 à 18h00 pour l'Etape 1 (1A & 1B)
- Dimanche 17 Mai 2026 de 06h00 à 15h00 pour l'Etape 2
- Jeudi 21 Mai 2026 de 10h00 à 11h00 pour l'Epreuve Spéciale de Qualification et l'ES 20 de l'Etape 2. **Uniquement pédestre.**

Toute reconnaissance est strictement interdite en dehors de ces horaires.

10- VERIFICATIONS ADMINISTRATIVES

10.1 Documents originaux à présenter

- Formulaire d'engagement individuel dûment rempli et signé
- Licence du concurrent année 2026
- Licences du pilote et du co-pilote année 2026
- Permis de conduire du pilote et du co-pilote en date de validité
- Passeport ou carte d'identité du pilote ou du co-pilote en date de validité
- Autorisation ASN pour les équipages étrangers
- Attestation d'assurance du véhicule de course
- Document d'immatriculation du véhicule de course
- Passeport technique pour les véhicules homologués nationaux
- Fiche d'homologation FIA d'origine complète (Art. 33.3 FIA 2026)
- Fiche médicale FISA 2026
- Questionnaire médical individuel dûment rempli et signé
- Numéros de téléphone portable des deux membres de l'équipage, de l'assistance et/ou du Team manager sur lesquels ces personnes peuvent être jointes pendant toute la durée du rallye en cas d'urgence. Ces coordonnées doivent être indiquées sur le bulletin d'engagement.

10.2 Echancier

10.2.1 Lieu et horaire des Vérifications

Jeudi 21 Mai 2026

Lieu : FONDATION FELIX HOUPHOUET BOIGNY -Yamoussoukro

Horaire : 08h00 à 12h00 (voir convocation individuelle)

11- VERIFICATIONS TECHNIQUES / PLOMBAGE ET MARQUAGE

Tous les équipages participants au rallye doivent se présenter au complet avec leurs véhicules aux Vérifications Techniques, en respectant l'horaire de convocation prévu conformément au programme du rallye. Les équipages seront convoqués individuellement.

Les équipages se présentant en retard aux vérifications administratives et au contrôle technique se verront infligés une pénalité en espèce de :

- | | |
|-------------------------------------|-----------------------|
| - Retard de 1 min à 15 min | 10 000 Frs CFA |
| - Retard de 16 min à 30 min | 20 000 Frs CFA |
| - Retard de 31 min à 1 Heure | 35 000 Frs CFA |

Le départ sera refusé à tout équipage qui se présenterait aux vérifications au-delà des limites prévu (soit un retard de plus de 1 Heure sauf en cas de force majeur acceptée par les Commissaires Sportifs).

Suite aux vérifications techniques et en cas de non-conformité d'une voiture, un délai pourrait lui être donné par les commissaires techniques en accord avec le délégué technique de la FISA pour la mise en conformité de cette voiture.

Le départ sera refusé à toutes voitures non conformes

11.1 Lieu et horaires des Vérifications Techniques

Fondation Félix Houphouet Boigny de Yamoussoukro

Jeudi 21 Mai (voir convocation individuelle)

L'horaire détaillé sera affiché sur le tableau d'affichage physique et sur l'application Sportity le Mercredi 20 Mai 2026 à la **Fondation Félix Houphouet Boigny de Yamoussoukro**.

11.2 Bavettes

Le montage de bavettes transversales (sur toutes les roues) conformément à l'annexe J Art. 252.7.7 est autorisé mais non obligatoire

11.3 Pare-brise en verre feuilleté / Filet

L'utilisation d'un pare-brise en verre feuilleté/filet est obligatoire (Annexe J Art. 253.11).

11.3.1 Vitres

L'utilisation de film anti-éclat transparent et incolore (épaisseur maximale 100 microns) est obligatoire sur les vitres latérales (Annexe J Art. 253.11).

L'utilisation de film argenté ou teinté est interdite.

11.4 Equipements de sécurité des équipages

Les Pilotes et co-pilotes doivent porter des vêtements ignifugés, y compris les sous-vêtements, casques et retenues frontales de tête (FIA Annexe L Chap. III art 2). La conformité de tous ces équipements sera vérifiée lors des vérifications techniques.

11.5 Niveau sonore

Le niveau sonore admis pour les véhicules doit se situer entre 94 dBA et 103dBA (Annexe. J art 252.3.6) à tout moment sur les Epreuves Spéciale et aussi sur les secteurs de liaison.

11.6 Exigences Nationales Spécifiques

Le commissaire Technique identifiera les différents éléments de rechange proposé par le concurrent. Chaque véhicule de compétition devra être équipé (Annexe J Art. 253.6.1.3) de :

- Un coupe harnais
- Un brise vitre
- Un triangle rouge réfléchissant

- Une lampe de poche
- Un signe recto **“SOS ROUGE”** et verso **“ OK VERT”**
- Un extincteur 2.2kg minimum ou 4kg

11.7 Dispositif de suivi de sécurité

Les concurrents doivent prévoir dans leur véhicule, l'espace nécessaire à l'installation du système de suivi de sécurité (supports correctement arrimés). (Annexe 001/DTN/RSN/FISA 2024). Le système doit être installé avant les vérifications techniques.

11.8 Caméra embarqué sur le véhicule de compétition

Le concurrent d'une voiture équipée d'une caméra embarquée doit informer et obtenir l'accord au préalable de la FISA. Les fixations de la caméra et de l'enregistreur doivent être conforme au CSI 2026 Annexe J Art. 253.2

12- AUTRES PROCEDURES

12.1 Procédure de la Cérémonie de départ et ordre

Tous les équipages au complet doivent être présents pour la Cérémonie de Départ, le Jeudi 21 Mai 2026 à 14h50, à la **Fondation Felix Houphouët Boigny**.

12.1.1 Procédure de départ

Le départ du 52^{ème} RALLYE CÔTE D'IVOIRE - BANDAMA se déroulera le Jeudi 21 Mai 2026 à 14H50 à la **Fondation Felix Houphouët Boigny**. Chaque concurrent stationnera dans une zone identifiée par son numéro de compétition au parc de Départ.

La première voiture devra être présente sur le podium de départ (CH0) 3minutes avant son heure de départ pour son interview. Les voitures suivantes devront suivre les consignes du commissaire en poste.

12.2 Procédure d'arrivée / Cérémonie du Podium

La cérémonie du podium débutera dimanche 24 Mai 2026 à 13h30.

Le concurrent troisième du classement général conduira son véhicule à l'endroit prévu pour la cérémonie et le garera sur la gauche. L'équipage montera sur le podium, sera présenté au public avec ses trophées et attendra les deux autres équipages lauréats.

Les équipages classés deuxième et premier suivront la même procédure, mais gareront leurs véhicules respectivement à droite et au centre.

Une fois tous les trophées attribués, les six membres d'équipages retourneront auprès de leurs véhicules, le champagne traditionnel leur sera alors offert. Si les résultats sont déclarés définitifs, les équipages pourront alors quitter la zone du podium sans autre contrainte.

Ensuite, l'équipage classé premier de la catégorie deux roues motrices, suivi de tous les autres équipages dans l'ordre du classement, passeront sur le podium. Si les résultats ne sont pas encore déclarés définitifs, tous les équipages devront rejoindre le Parc Fermé avec leurs véhicules.

Les pilotes ne seront autorisés à sortir leurs véhicules du parc fermé qu'après la publication officielle des résultats et l'annonce de son ouverture.

12.3 Ordre de départ

12.3.1 La liste des équipages admis au départ sera établie conformément au classement à l'issue de l'Epreuve Spéciale de Qualification à l'Article 41.3 FIA 2026.

12.3.2 Le départ de l'Epreuve Spéciale de Qualification sera donné dans l'ordre inverse de celui de la liste des équipages admis au départ. Les véhicules partiront du podium de trois minutes (3 mn) en trois minutes (3 mn). Pour des raisons de sécurité, cet ordre pourra être modifié à la discrétion du Directeur de Course

12.3.3 L'attribution des positions de départ : Les concurrents classés aux cinq premières places de l'Epreuve Spéciale de Qualification prendront le départ dans la position de leur classement.

12.3.4 Le départ de l'étape 1 – (1A) sera donné en fonction du classement de l'Epreuve Spéciale de Qualification. Les véhicules partiront du podium de trois minutes (3 mn) en trois minutes (3 mn). Pour des raisons de sécurité, cet ordre pourra être modifié à la discrétion du Directeur de Course. En dehors des cinq (5) premiers, le repositionnement des équipages est autorisé après l'ESQ par le Directeur de Course.

12.3.5 Le départ de l'étape 1 – (1B) sera donné à partir du podium de trois minutes (3 mn) en trois minutes (3 mn). Pour des raisons de sécurité, cet ordre pourra être modifié à la discrétion du Directeur de Course avec approbation des commissaires sportifs. L'ordre de départ de l'Etape 1- (1B) sera fondé sur le classement, basé sur les temps des Epreuves Spéciales, établis à l'arrivée de la dernière Epreuve Spéciale de l'Etape 1 – (1A), à l'exclusion des pénalités en temps (Art.41.4) .

12.3.6 Le départ de l'étape 2 sera donné à partir du podium de trois minutes (3 mn) en trois minutes (3 mn). Pour des raisons de sécurité, cet ordre pourra être modifié à la discrétion du Directeur de Course avec approbation des commissaires sportifs. L'ordre de départ de l'Etape 2 sera fondé sur le classement, basé sur le temps des Epreuves Spéciales, établie à l'arrivée de la dernière Epreuve Spéciale de l'Etape 1 – (1B), à l'exclusion des pénalités en temps (Art.41.4)

12.4 Pointage en avance autorisé

Les équipages sont autorisés à pointer en avance sans encourir de pénalité aux Contrôles Horaires de fin d'étape et à l'arrivée du rallye (CH 6B-CH 14B-CH 20B). Toutefois, l'horaire noté sur le carnet de contrôle sera l'heure idéale de pointage et non l'heure de pointage (Art. 45.1 FIA 2026).

12.5 Procédure de départ

12.5.1 Procédure de départ électronique

La procédure de départ électronique sera clairement lisible par l'équipage sur la ligne de départ, et pourra se faire soit à l'aide d'une horloge de compte à rebours, soit par un système de feu séquentiel. Les véhicules s'aligneront sur la ligne de départ en suivant les instructions du commissaire de route en poste.

12.5.2 Procédure de départ manuelle

Lorsque la voiture, avec son équipage à bord viendra s'arrêter devant le contrôle de départ, le commissaire en poste recopiera sur le carnet de pointage l'heure prévue de la voiture concernée (heure et minute). Il remettra le carnet de pointage à l'équipage et lui annoncera à haute voix les 30 secondes, 15 secondes, 10 secondes, et les 5 dernières secondes une à une. **Les 5 dernières secondes révolues, le signal de départ sera donné, qui devra être suivi du démarrage immédiat de la voiture.**

12.6 Procédures spéciales – toutes procédures / Activités Spéciales

12.6.1 Procédure en cas d'incident ou d'accident (Art 53 RSRR)

Chaque véhicule devra avoir à son bord une fiche au format A3 (42x29, 7cm) sur laquelle devront figurer au recto le signe **"SOS"** en rouge et au verso le signe **"OK"** en vert. En cas d'accident nécessitant une intervention médicale d'urgence, lorsque cela est possible, le signe **"SOS"** devra immédiatement être montré aux voitures et à tout hélicoptère qui tenteraient d'intervenir.

Lorsqu'un équipage voit le signe **"SOS"**, ou un véhicule accidenté avec les deux membres de l'équipage à son bord et sans signe **"SOS"** visible, Il doit immédiatement et impérativement s'arrêter pour leur porter secours.

Le deuxième véhicule qui arrive sur les lieux de l'accident doit se rendre de toute urgence au point radio suivant. Tous les véhicules qui suivent devront dégager la route pour laisser l'accès libre aux véhicules de secours.

Tout équipage qui est à même de le faire, mais qui ne se conformerait pas à ces règles, sera signalé aux Commissaires Sportifs qui pourront lui infliger une pénalité en conformité avec le Code Sportif International.

En cas d'accident ne nécessitant pas une intervention médicale immédiate, le signe **"OK"** vert devra être affichée de manière à être clairement visible des autres concurrents et des hélicoptères qui tenteraient d'intervenir.

Si l'équipage quitte le véhicule, le signe **"OK"** devra être affiché de manière à être clairement visible des véhicules suivants.

12.6.1. a S'il n'est pas possible, pour une quelconque raison, de montrer le signe **"OK / SOS"** dans une des situation précédente, l'équipage doit utiliser un signal gestuel évident et clairement compréhensible en dehors du véhicule :

- Un bras et le pouce levé pour indiquer **"OK"**
- Les bras en croix au-dessus de la tête pour indiquer **"SOS"** (voir annexe 8)

12.6.1.b Tout équipage qui est à même, mais qui ne parvient pas à se conformer aux règles ci-dessus sera signalé aux commissaires sportifs par le Directeur de Course pour des sanctions.

NUMEROS D'URGENCE DE L'EPREUVE
+225 07 49 29 60 84 / +225 07 07 51 02 65

12.6.2 Chaque véhicule devra être équipé d'un triangle de pré-signalisation réfléchissant rouge. Si le véhicule est arrêté ou impliqué dans un accident dans une épreuve spéciale, un membre de l'équipage devra placer ce triangle dans un endroit bien visible, à 50 mètres au moins avant la position occupée par le véhicule afin de prévenir les concurrents qui suivent. Ce triangle devra être mis en place même si le véhicule est arrêté en dehors de la route.

Les équipages contrevenants pourront être pénalisés à la discrétion des Commissaires Sportifs.

12.6.3 Carnet d'itinéraire

Le carnet d'itinéraire contient une page indiquant les consignes à suivre en cas d'accident, tout équipage qui abandonne doit impérativement informer dès que possible le Directeur de course ou son adjoint.

+225 07 49 29 60 84 / +225 07 07 51 02 65

12.6.4 Carnet de Pointage

Les concurrents qui abandonnent la course doivent remettre leur carnet de pointage au poste de contrôle le plus proche. A défaut, une amende de 25 000 F. FCA minimum leur sera appliquée et sera exigible. L'équipage est le seul responsable de son carnet de pointage.

12.7 Séance de mise au point / Shakedown

Une séance de mise au point sera organisée afin de permettre aux concurrents de tester leurs véhicules de course. Les concurrents désireux d'y prendre part doivent s'inscrire au secrétariat du rallye jusqu'au Mardi 19 Mai 2026 à 12h00.

12.8 Epreuve Spéciale de Qualification

Une Epreuve Spéciale de Qualification sera organisée pour les équipages, afin d'établir l'Ordre de Départ de l'Etape 1 - 1A du Rallye (Art 37.1.1 ARC 2026).

12.9 Nouveau départ après un abandon

Pour le 52ème RALLYE CÔTE D'IVOIRE – BANDAMA 2026 un équipage n'ayant pas terminé une section, peut reprendre le départ du Rallye, à compter du départ de la section suivante, après le regroupement pour la nuit à moins qu'il ne confirme que telle n'est pas son intention au Directeur de Course, en remplissant le formulaire d'abandon Final, situé à la fin du Road Book, avant la publication de la liste de départ de la section suivante.

- Nouveau départ : Départ Etape 1 - 1B après Etape 1 - 1A est autorisé
- Nouveau départ : Départ Etape 2 après Etape 1 - 1B est autorisé

Tout équipage, s'étant retiré lors d'une section de l'Etape 2 du Rallye, ne sera pas classé pour cette Etape et pour le Rallye.

12.9.1 Pénalités à l'issue d'un nouveau départ après un abandon

NOTE CIRCULATAIRE FISA N° DTN/002/22 du 10/03/2022

Pour tous les Equipages qui prendront un Nouveau Départ, une Pénalité en temps leur sera infligée.

Pour chaque Epreuve Spéciale (ES) ou Super Spéciale (SS) manquée, cette Pénalité en Temps sera de 5 mn.

Cette Pénalité en temps sera additionnée au plus Mauvais Temps réalisé pour chaque Epreuve Spéciale manquée, qui comprendra l'Epreuve Spéciale ou l'Epreuve Super Spéciale dans laquelle l'équipage a abandonné.

Cependant, l'équipage concerné gardera le bénéfice de ses temps réalisés sur les Epreuves Spéciales ou Supers Spéciales auxquelles l'équipage aura effectivement participé et terminé.

Si l'Abandon est survenu à la dernière Epreuve Spéciale de l'Etape 1 – (1A) et à la dernière Epreuve Spéciale de l'Etape 1 – (1B), la Pénalité en temps infligée sera de 10 mn et applicable une (1) seule fois au cours du Rallye. Tout Equipage ayant abandonné pendant l'Etape 2 ne sera pas classé.

12.10 Retard maximum autorisé / Pénalité

Tout retard supérieur à 30 minutes sur l'horaire imparti entre 2 contrôles horaires, ou un retard supérieur à 30 minutes à la fin de chaque section du rallye, ou encore un retard total pour l'ensemble du rallye supérieur à 60 minutes, aura pour conséquence que le concurrent concerné sera considéré comme ayant abandonné à ce contrôle et la pénalité totale encourue pour une arrivée tardive conformément à Art. 45.1 Du Règlement du Championnat d'Afrique des Rallyes, sera celle prévue pour un retard de 60 minutes.

12.11 Réparation avant un nouveau départ

Toute voiture qui ne parvient pas à terminer l'Etape 1 – (1A), peut être réparée en vue de prendre le Départ de l'Etape 1 – (1B), à l'appréciation du concurrent.

Toute voiture qui ne parvient pas à terminer l'Etape 1 – (1B), peut être réparée en vue de prendre le Départ de l'Etape 2, à l'appréciation du concurrent.

La voiture doit se présenter au regroupement pour la nuit avant l'Etape suivante, au plus tard une (1) heure avant l'heure de Départ prévue pour la 1^{ère} Voiture, afin de subir de nouvelles Vérifications Techniques (Art 55.1 FIA RSRR 2026).

12.12 Circulation - Réparation

Pendant toute la durée du Rallye, les concurrents doivent strictement respecter le code de la route en Côte d'Ivoire. Toute infraction au code de la route établie par les autorités de police qualifiées ou les officiels de l'épreuve est passible de sanctions. Les Infractions sont communiquées par rapport de police écrit aux Organisateurs (FISA). Les sanctions pour les infractions au code de la route sont les suivantes

- 1ère infraction: amende en espèces de 25 000 F.CFA
- 2ème infraction: 5 min de pénalité
- 3ème infraction exclusion du Rallye

12.12.1 Réparation

Si une voiture ne peut pas être redémarrée et conduite par ces propres moyens depuis le parc fermé de fin d'étape jusqu'au parc d'assistance avant l'assistance, les officiels / commissaires et/ou le personnel de l'équipe seront autorisés à pousser ou remorquer la voiture jusqu'à son aire d'assistance dédié. **Aucun autre travail que le remorquage ne peut être effectué.**

12.13 Assistance - Ravitaillement en carburant

Le Parc d'Assistance est situé à **Fondation Félix Houphouet Boigny de Yamoussoukro.**

12.13.1 Les réparations sont interdites en dehors du Parc d'Assistance (voir road book et itinéraire annexe 1).

12.13.2 Deux véhicules d'assistance sont autorisés par concurrent inscrit. Ils doivent rester à l'intérieur de la zone d'assistance prévue pour la voiture de l'équipage. Les plaques "Assistance" et "Auxiliaire" doivent être apposées sur ces véhicules. Ces éléments seront remis en même temps que les numéros de compétition.

12.13.3 La vitesse est limitée à 30 km/h dans le parc d'assistance et à 5 km/h dans les zones de ravitaillement.

12.13.4 Lors des réparations, l'utilisation d'une bâche de protection de sol et la proximité d'un extincteur de 5 kg opérationnel sont obligatoires.

12.13.5 Seuls deux membres de l'équipage sont autorisés dans la zone de ravitaillement pendant l'opération de ravitaillement.

Tout le personnel impliqué dans les opérations de ravitaillement doit porter des vêtements offrant une protection adéquate contre le feu et comprenant au moins un pantalon long, un haut à manches longues, des chaussures fermées, des gants et une cagoule.

12.13.6 L'assistance est interdite dans les épreuves spéciales et dans toute autre zone identifiée comme interdite par les Organisateurs (FISA), sous peine de pénalités pouvant aller jusqu'à l'exclusion (Art. 56.1 FIA 2026).

12.13.7 L'assistance aérienne et/ou la communication aérienne sont interdites (Art. 56.2.1 du RSRR 2024 de la FIA).

12.13.8 En dehors des parcs d'assistance, toutes les réparations doivent être effectuées exclusivement par l'équipage, en utilisant uniquement le matériel transporté à bord de la voiture de compétition (Art. 56.1.2 FIA RSRR 2026).

12.13.9 Il est interdit aux équipages, sous peine d'exclusion, de bloquer délibérément le passage des voitures concurrentes ou de les empêcher de doubler ou de se comporter de manière anti-sportive.

12.13.10 Les "Juges de Fait" sont chargés de veiller à l'application de toutes les règles relatives à l'assistance et aux parcs d'assistance. Ils vérifient plus particulièrement le respect de la limitation de vitesse dans les parcs d'assistance et dans les zones de ravitaillement. Toute infraction constatée entraînera une pénalisation pouvant aller jusqu'à l'exclusion. En dehors des Commissaires Sportifs, tous les officiels cités dans le Règlement Particulier sont juges de fait.

12.13.11 Les infractions aux règles d'assistance seront pénalisées par les Commissaires Sportifs conformément à l'Art. 12.3 du Code Sportif International.

12.14 Contrôle d'un véhicule après un accident : [Parc d'assistance](#), [Fondation Félix Houphouet Boigny de Yamoussoukro](#).

12.15 Résultats

Les résultats seront établis conformément aux prescriptions de l'article 64.1 FIA 2026. A l'issue de chaque étape, un classement partiel officiel sera publié et apposé sur le panneau d'affichage du PC du rallye, à la **Fondation Félix Houphouet Boigny de Yamoussoukro** et au **TAD (Sportity)**.

A la Fin du Rallye :

- Le Classement Provisoire : signé par le Directeur de Course.
- Le Classement Final : approuvé et signé par les Commissaires Sportifs

12.16 Heure officielle utilisé pendant le Rallye : GMT

12.17 Conférence de presse

12.17.1 Avant le Rallye

Elle se déroulera à la **Fondation Félix Houphouet Boigny de Yamoussoukro** avec le 1^{er}, 2^{ème} et 3^{ème} du classement général du CNR/C et le Directeur de course.

12.17.2 A l'issue du Rallye

Les équipages ci-après doivent participer à la conférence de presse à l'issue du Rallye.

- 1^{er}, 2^{ème} et 3^{ème} du classement final du Rallye toutes catégories confondues
- 1^{er}, 2^{ème} et 3^{ème} du classement 4WD et 2WD
- Meilleur équipage féminin
- Le Président de la FISA et le Directeur de course

12.18 "Spéciale Power"

La "Spéciale Power" est la dernière Epreuve Spéciale du Rallye (**ES 20 Fondation FHB**).

Elle sera discutée comme une Epreuve Spéciale du Rallye pour tous les Concurrents classés.

L'ordre de départ et l'intervalle de temps seront proposés par le Directeur de course et approuvés par les commissaires sportifs.

Tous les équipages devront être à la disposition du Directeur de Course au regroupement entre les CH 19A et CH 19B afin de recevoir l'information sur leur heure de départ au CH 19B.

(Classement inversé 2WD et 4WD)

12.19 “Dimanche Bonus”

Pour le 52^{ème} RALLYE CÔTE D'IVOIRE - BANDAMA 2026 des points supplémentaires seront attribués à tous les concurrents en fonction d'un classement général cumulé du dimanche uniquement à partir du **CH14C** après le regroupement pour la nuit jusqu'au **CH20B** final de la dernière section du rallye.

NB : Les points de la “ Spéciale Power” et du “Dimanche Bonus” ne sont pas multipliés par le coefficient du 52ème RALLYE CÔTE D'IVOIRE – BANDAMA 2026 pour le Classement du Championnat National des Rallyes 2026.

12.20 Interruption d'une Epreuve Spéciale – Obstruction

Lorsqu'une épreuve spéciale est interrompue ou stoppée pour quelque motif que ce soit, chaque équipage affecté se verra allouer par la direction de course un temps qu'il considère comme étant le plus équitable. Une notification doit alors être publiée par le Directeur de Course. Cependant, aucun équipage responsable ou coresponsable d'un arrêt de course ne peut tirer profit de cette mesure.

12.21 Numéro d'urgence

Le numéro d'urgence ci-dessous est à poser à l'intérieur de la voiture de manière à être visible par l'équipage et par toutes autres personnes en cas d'accident.

NUMEROS D'URGENCE DE L'EPREUVE +225 07 49 29 60 84 / +225 07 07 51 02 65

12.22 Parc fermé

Le régime du parc fermé s'appliquera à partir du CH0 et ceux jusqu'à ce que les commissaires sportifs donnent l'autorisation pour son ouverture.

12.23 Parc fermé final

Les voitures sont autorisées à quitter le parc fermé final dès que celui-ci aura été déclaré ouvert par les commissaires sportifs.

Une heure après la publication du classement final, le parc fermé ne sera plus surveillé et l'organisateur ne sera plus responsable des voitures.

12.24 Prescription environnementale

Tous les concurrents sont tenus de suivre les directives et les objectifs de la politique environnementale de l'organisateur qui consiste à prévoir des sacs poubelles, pour y jeter les ordures.

13-IDENTIFICATION DES OFFICIELS

Pendant toute la durée du Rallye, tous les Officiels, Organisateurs, Partenaires, Team managers, Equipes d'assistance et Concurrents seront identifiés à l'aide de leur licence ou par un badge. Certains Officiels porteront une chasuble identifiée selon le descriptif ci-dessous:

Fonction	Couleur	Texte
RESPONSABLE DE LA SÉCURITÉ	Orange avec bande blanche	Responsable sécurité
CHARGÉS DE LA SÉCURITÉ	Orange	Sécurité
CHEF DE POSTE	Bleu avec bande blanche	Chef de poste
COMMISSAIRE DE ROUTE	Bleu	Contrôleur
COMMISSAIRE DE ROUTE ES	Bleu avec bande rouge	Epreuve Spéciale
CHARGE RELATIONS CONCURRENTS	Rouge	Relations concurrents
SERVICE MÉDICAL	Blanc	Croix Rouge
RADIO	Jaune	Radio
CONTROLE TECHNIQUE	Noir	Vérifications techniques
DIRECTION DE COURSE	Vert	Direction de course
JUGE DE FAIT	Gris	Juge de fait

14- PRIX

14.1 Remise des prix

La remise des prix aura lieu le dimanche 24 Mai 2026 à la **Fondation Félix Houphouet Boigny de Yamoussoukro**, à 13h30. Tous les membres des équipages doivent être présents lors de la cérémonie de la remise des prix en tenue règlementaire (combinaison). Les équipages qui ne sont pas présents à la remise des prix perdent leurs prix, mais les résultats finaux ne seront pas modifiés.

14.2 Prix et coupes

Les équipages seront récompensés :

❖ Classement Général toutes catégories confondues

- 1^{er}, 2^{ème} et 3^{ème} Pilote et Co-Pilote

❖ Classement quatre (04) roues motrice

- 1^{er}, 2^{ème} et 3^{ème}, Pilote et co-pilote

❖ Classement deux (02) roues motrice

- 1^{er}, 2^{ème} et 3^{ème}, Pilote et co-pilote

❖ Classement T4

- 1^{er}, 2^{ème} et 3^{ème}

Tous les équipages classés seront récompensés. Tous les équipages ayant pris le départ du rallye se verront attribuer une plaque commémorative.

15-VERIFICATIONS FINALES ET RECLAMATIONS

15.1 Vérifications finales

Les vérifications finales des véhicules classés 1^{er}, 2^{ème} et 3^{ème} de chaque catégorie subiront un contrôle à la fin du Rallye par le délégué technique FISA en présence d'un représentant de l'équipage et de deux (02) de ses mécaniciens avec leurs outils, ils devront être présents dès le début des vérifications finales

Lieu des vérifications finales : **Fondation Félix Houphouet Boigny de Yamoussoukro**

Dimanche 24 Mai 2026 à 11:45 Parc assistance / Parc fermé

Chaque voiture arrivant au Parc fermé pourra être soumise à un contrôle final (klaxon, pare-brise, clignotant, feux).

Une somme de 2.000 CFA est exigée pour chaque anomalie constatée

15.2 Réclamations

15.2.1 Procédure de Réclamation

Toute réclamation et/ou appel devra être déposé(e) en accord avec les articles 13 et 15 du Code Sportif International 2026.

15.2.2 Droits de réclamation

Le montant des droits de réclamation du 52ème Rallye Côte d'Ivoire Bandama 2026 est de francs CFA : 350 000.

15.2.3 Dépôt de garantie

Si la réclamation nécessite le démontage et le remontage d'une partie clairement définie d'une voiture, un dépôt de garantie supplémentaire sera précisé par les Commissaires Sportifs sur proposition du Délégué Technique de la FISA / Commissaire Technique en Chef.

Si la réclamation nécessite le démontage de toute la voiture, le dépôt de garantie demandé s'élèvera à 1.000 000 F.CFA pour un véhicule de classe nationale et de 1 500 000 F.CFA pour les véhicules de Groupe N et A et les autres Groupes.

15.2.4 Frais

Les frais occasionnés par les travaux et le transport de la voiture seront à la charge du réclamant, si la réclamation n'est pas justifiée, ou à la charge du concurrent visé par la réclamation si celle-ci est fondée.

Si la réclamation n'est pas justifiée et que les frais occasionnés par la réclamation (vérifications techniques, transport, etc.) dépassent le montant du dépôt de garantie, la différence sera à la charge du réclamant. En revanche, s'ils sont inférieurs, la différence lui sera restituée.

15.3 Appels

Montants des droits d'appel :

- "Appel international (FIA) : Veuillez-vous référer à l'article 65 du règlement sportif des rallyes régionaux 2026 de la FIA. Le montant de la caution d'appel est publié sur le site internet de la FIA: <https://www.fia.com/intemational-court-appeal>"
- Appel national (FISA) : 1 000.000 CFA.

ANNEXE 1 – ITINERAIRES HORAIRES

SPECIALE DE QUALIFICATION				JEUDI 21 MAI 2026		
CH SQ	EMPLACEMENT	DISTANCE			TEMPS IMPARTI	1ère VOITURE
		ES	LIAISON	TOTAL		
0	PARC FERME SORTIE - FONDATION FELIX HOUPHOUËT BOIGNY/ CONVOI					14:00
0A	REGROUP A. ENTREE / FONDATION		10,00	10,00	0:42	14:42
0B	REGROUP A. SORTIE				0:20	15:02
SQ	SPECIALE DE QUALIFICATION	6,00			0:03	15:05
0C	REGROUP B. ENTREE / FONDATION		0,10	6,10	0:10	15:15
0D	REGROUP A. SORTIE / CONVOI				2:15	17:30
0E	ZT ASSIST / ENTREE		5,50	5,50	0:15	17:45
	ASSISTANCE 0 - CAMP FONCTIONNAIRE	6,00	15,60	21,60	0:15	
0F	ASSISTANCE SORTIE / P.F ENTREE					18:00
	TOTAL SQ	6,00	15,60	21,60		

QUALIFICATION

NB : L'itinéraire définitif du 52^{ème} Rallye Côte d'Ivoire - Bandama figurera dans le carnet d'itinéraire officiel.

ETAPE 1 - (1A)
VENDREDI 22 MAI 2026
SECTEUR

	CH SQ	EMPLACEMENT	DISTANCE			TEMPS IMPARTI	1ère VOITURE	VITESSE MOYENNE	
			ES	LIAISON	TOTAL				
1	0	P.F SORTIE FONDATION FELIX HOUPHOUËT BOIGNY/ DEPART					8:00		SECTION 1
	ZR 1	ZONE DE RAVITAILLEMENT PROCHAIN RAVITAILLEMENT	41,50	23,74	65,24				
	1	GOUAGOUASSOU 1		7,03	7,03	0:10	8:10	42,18	
	ES 1	GOUAGOUASSOU 1	9,90			0:03	8:13		
	2	X KAKOUBROUKRO 1		2,31	12,21	0:15	8:28	48,84	
	ES 2	X KAKOUBROUKRO 1	25,50			0:03	8:31		
	3	M'GBEKRO 1		6,40	31,90	0:35	9:06	54,69	
	ES 3	M'GBEKRO 1	6,10			0:03	9:09		
	3A	Z.T. / ASSISTANCE ENTREE		8,00	14,10	0:16	9:25	52,88	
	4	ASSISTANCE A	41,50	23,74	65,24	0:30			
2	3B	ASSIST. SORTIE / REGROUP ENTREE					9:55		SECTION 2
	5	REGROUP A				2:15			
	3C	REGROUP SORTIE					12:10		
	ZR 2	ZONE DE RAVITAILLEMENT PROCHAIN RAVITAILLEMENT	41,50	23,74	65,24				
	4	GOUAGOUASSOU 2		7,03	7,03	0:10	12:20	42,18	
	ES 4	GOUAGOUASSOU 2	9,90			0:03	12:23		
	5	X KAKOUBROUKRO 2		2,31	12,21	0:15	12:38	48,84	
	ES 5	X KAKOUBROUKRO 2	25,50			0:03	12:41		
	6	M'GBEKRO 2		6,40	31,90	0:35	13:16	54,69	
	ES 6	M'GBEKRO 2	6,10			0:03	13:19		
3	6A	Z.T. / ASSISTANCE ENTREE		8,00	14,10	0:16	13:35	52,88	
	9	ASSISTANCE B	41,50	23,74	65,24	0:45			
	6B	ASSIST. SORTIE / P.F. ENTREE					14:20		
		TOTAL ETAPE 1-(1A)	83,00	47,48	130,48				

VENDREDI TOTAUX

	ES	LIAIS.	TOTAL	%
ETAPE 1 - 1A / Section 1/2	83	47,48	130,48	63,61
TOTAL - 6 ES	83	47,48	130,48	63,61

ETAPE 1 - (1B)						SAMEDI 23 MAI 2026		
SECTEUR			DISTANCE			TEMPS IMPARTI	1ère VOITURE	VITESSE MOYENNE
	CH SQ	EMPLACEMENT	ES	LIAISON	TOTAL			
10	6C	P.F SORTIE FONDATION FELIX HOUPHOUËT BOIGNY / DEPART					8:00	
	ZR 3	ZONE DE RAVITAILLEMENT PROCHAIN RAVITAILLEMENT 61,42 53,78 115,20						
	7	BEZRO CARREFOUR		9,17	9,17	0:12	8:12	45,85
	ES 7	BEZRO CARREFOUR	11,18			0:03	8:15	
	8	ATTIEGOUAKRO SORTIE		6,66	17,84	0:20	8:35	53,52
	ES 8	ANGONDA	29,54			0:03	8:38	
	9	ANGONDA SORTIE		2,74	32,28	0:40	9:18	48,42
	ES 9	AKAKRO	12,22			0:10	9:28	
	10	ANGODA SORTIE		12,89	25,11	0:30	9:58	50,22
	ES 10	GOURAMIKRO	8,48			0:10	10:08	
14	10A	Z.T/ ASSIST. ENTREE		22,32	30,80	0:35	10:43	52,80
	ASSISTANCE C		61,42	53,78	115,20	0:30		
	10B	ASSIST. SORTIE / REGROUP ENTREE					11:13	
15	REGROUP B					2:15		
16	10C	REGROUP SORTIE					13:28	
	ZR 4	ZONE DE RAVITAILLEMENT PROCHAIN RAVITAILLEMENT 8,48 53,78 115,20						
	11	BEZRO CARREFOUR		9,17	9,17	0:12	13:40	45,85
	ES 11	BEZRO CARREFOUR	11,18			0:03	13:43	
	12	ATTIEGOUAKRO SORTIE		6,66	17,84	0:20	14:03	53,52
	ES 12	ANGONDA	29,54			0:03	14:06	
	13	ANGONDA SORTIE		2,74	32,28	0:40	14:46	48,42
	ES 13	AKAKRO	12,22			0:10	14:56	
	14	ANGODA SORTIE		12,89	25,11	0:30	15:26	50,22
	ES 14	GOURAMIKRO	8,48			0:10	15:36	
20	14A	Z.T/ ASSIST. ENTREE		22,32	30,80	0:35	16:11	52,80
	ASSISTANCE D		61,42	53,78	115,20	0:45		
	14B	ASSIST. SORTIE / PARC FERME ENTREE					16:56	
	TOTAL ETAPE 1-(1A)		122,84	107,56	230,40			

SECTION 3

SECTION 4

SAMEDI TOTAUX				
	ES	LIAIS.	TOTAL	%
ETAPE 1 - 1B / Section 3/4	122,84	107,56	230,40	53,32
TOTAL - 8 ES	122,84	107,56	230,40	53,32

ETAPE 2		DIMANCHE 24 MAI 2026						
SECTEUR	CH SQ	EMPLACEMENT	DISTANCE			TEMPS IMPARTI	1ère VOITURE	VITESSE MOYENNE
			ES	LIAISON	TOTAL			
21	14C	P.F SORTIE FONDATION FELIX HOUPHOUËT BOIGNY / DEPART					07:00	
	14D	ASSISTANCE ENTREE		0,05	0,05	00:02	07:02	
		ASSISTANCE E				0:15	07:17	
	ZR 3	ZONE DE RAVITAILLEMENT PROCHAIN RAVITAILLEMENT		[10,71] 20,07 17,88	27,78			
	15	GOUAGOUASSOU 1		7,03	7,03	0:10	7:27	42,18
22	ES 15	GOUAGOUASSOU 1	9,90			0:03	7:30	
	16	ASSAFOU 1		10,85	20,75	0:22	7:52	56,59
	ES 16	ASSAFOU 1	10,17			0:03	7:55	
23	ZR 4	ZONE DE RAVITAILLEMENT PROCHAIN RAVITAILLEMENT		[10,71] 55,95 33,66	99,78			
	17	AFOTOBO 1		21,66	31,83	0:40	8:35	47,75
24	ES 17	AFOTOBO 1	49,85			0:03	8:38	
	18	M'GBEKRO 3		2,00	51,85	1:00	9:38	51,85
25	ES 18	M'GBEKRO 3	6,10			0:03	9:41	
	19	FONDATION FHB						
	19A	REGROUP A. ENTREE / FONDATION		10,00	10,00			
26		REGROUP C				1:00	10:41	
	19B	REGROUP A. SORTIE						
	20	FONDATION FHB			10,00	0:20	11:01	30,00
	ES 20	FONDATION FHB "Spéciale Power"	6,00			0:03	11:04	
27	20A	Z.T. ASSIST / ENTREE		19,72	19,72	0:20	11:24	59,16
		ASSISTANCE F	82,02	51,54	127,56	0:10		
	20B	ASSIST. SORTIE / PARC FERME ENTREE					11:34	
		CEREMONIE DE PODIUM					13:30	
		TOTAL ETAPE 2	82,02	51,54	127,56			

TOTAL DU RALLYE					
	ES	LIAISON	TOTAL	%	
VENDREDI 22 MAI 2025					
ETAPE 1 - 1A SECTION 1/2	83	47,48	130,48	63,61%	
SAMEDI 23 MAI 2025					
ETAPE 1 - 1B/ SECTION 3/4	122,84	107,56	230,40	53,32%	
DIMANCHE 24 MAI 2025					
ETAPE 2 - SECTION 5	82,02	51,54	133,54	61,42%	
TOTAL ETAPE 1 - 2	287,86	206,58	494,42	58,22%	

Annexe 2 – PROGRAMME DES RECONNAISSANCES

L'Organisateur (FISA) a obtenu, des instances régionales, communales et villageoises, l'autorisation de permettre aux équipages d'effectuer des reconnaissances, sous réserve que celle-ci se déroule aux jours et horaires ci-dessous indiqués :

Date et horaire

Samedi 16 Mai 2026 de 6h00 à 18h00 Etape 1 (1A & 1B)

Dimanche 17 Mai 2026 de 6h00 à 15h00 Etape 2

Lors des reconnaissances, le nombre de passages sur les Epreuves Spéciales est limité à 1 (un) passage.

Un carnet de pointage sera remis à chaque concurrent et devra être présenté au commissaire en poste pour les pointages au départ et à la fin de chaque Epreuve Spéciale.

A l'absence du Commissaire, les concurrents devront eux-mêmes inscrire sur le carnet de pointage l'heure de départ et l'heure d'arrivée de l'Epreuve Spéciale concerné

Il est strictement interdit de faire des reconnaissances à tout autre moment. Des contrôles seront effectués par les Autorités et les Organisateurs (FISA).

ANNEXE 3 – NOMS ET PHOTOGRAPHIES DES CHARGES DES RELATIONS AVEC LES CONCURRENTS ET LEURS ITINERAIRES



Blaise YAPI
(+225) 01 01 95 02 96



Yolande KOUASSI-LENOIR
(+225) 07 08 55 45 48

RÔLE ET FONCTION

- Informer les Concurrents et jouer à tout moment un rôle de médiateur,
- Donner des réponses précises aux questions des concurrents,
- Apporter des informations et des éclaircissements en lien avec le Règlement et le déroulement du Rallye, afin d'éviter de transmettre des questions aux organisateurs, cela peut être résolu de manière satisfaisante par une explication claire, à l'exception des protestations.

HORAIRE ET LIEU

Jeudi 21 Mai 2026- Fondation Félix Houphouët Boigny - Yamoussoukro

08h00-12h00 Vérifications administratives

08h15-13h00 Contrôle technique, scellement et marquage des composants

09h30-13h15 Parc fermé

12h30 Briefing des concurrents

13h00 Première réunion des commissaires sportifs

14h15 Publication de la liste officielle des partants et des heures de départ de l'étape de qualification

14h50 cérémonie de podium

15h02 Départ du podium

15h05 Départ de la spéciale de qualification

18h00 Fin de la spéciale de qualification - Parc fermé

19h30 Deuxième réunion des commissaires sportifs

20h45 Publication de la liste officielle des partants et des horaires de départ de la 1^{ère} étape

Vendredi 22 Mai 2026- Fondation Félix Houphouët Boigny - Yamoussoukro

08h00 Départ de la première étape

14h20 Arrivée de l'étape 1 – 1A -Parc fermé.

18h30 Troisième réunion des commissaires sportifs

18h45 Publication du classement officieux partiel Etape 1 – 1A

19h30 Publication de l'ordre de départ de l'étape 1 - 1B.

Samedi 23 Mai 2026

Fondation Félix Houphouët Boigny - Yamoussoukro

08h00 Départ pour l'étape 1 - 1B

16h56 Arrivée de l'étape 1 - 1B – Parc fermé

20h00 Quatrième Réunion du collège des commissaires sportifs -

20h30 Publication du classement officieux partiel à l'issue de l'étape 1 (1A, 1B)

20h45 Publication de la liste officielle des partants – heures et ordre de départ de l'étape 2

Dimanche 24 Mai 2026 - Fondation Félix Houphouët Boigny - Yamoussoukro

07h00 Départ de l'étape 2

11h34 Arrivée de l'étape 2 - Parc fermé

11h45 Vérifications finales - Parking

12h30 Cinquième réunion des commissaires sportifs

12h45 Publication du classement provisoire

13h15 Publication du classement final

13h30 Cérémonie du podium - Remise des prix.

ANNEXE 4 : DECALCOMANIES ET EMBLÈME DE LA PUBLICITE SUPPLEMENTAIRE SUR LES VEHICULES



ANNEXE 5 -EXTRAITS DE L'ANNEXE L CHAPITRE III DE LA FIA CONCERNANT LES COMBINAISONS, CASQUES, ET AUTRES DISPOSITIONS EN MATIERE DE SÉCURITÉ

CHAPITRE III : EQUIPEMENTS DES PILOTES

1- Casques

Liste techniques N°33, 49, 69, 107

8859-2015 ; 8859-2024 ; 8859-2024 ABP

8860-2010 ; 8860-2018 ; 8860 -2018 ABP

Normes reconnues à
utiliser avec le RFT
Liste Technique 29

2- Vêtements résistant au feu

Combinaison et gants pilote, sous-vêtements longs, une cagoule, des chaussettes et des chaussures homologués.

Norme FIA liste technique 27, 74

8856-2000

8856-2018

Gant 8859-2018

Boot

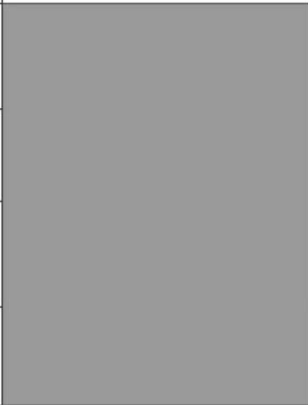
3- Hans /RFT

Norme FIA liste technique 29

8858-2010

IMPORTANT : Lorsque le véhicule de course est en mouvement sur une Epreuve Spéciale et jusqu'au contrôle du point stop, l'équipage doit porter les casques homologués et tous les vêtements et équipements de sécurité conformément à l'annexe L. CHAP. III de la FIA.

ANNEXE 6 : PANNEAUX DE SIGNALISATION DES CONTROLES ET AUTRES

CONTROL TYPE TYPE DE CONTRÔLE	CONTROL ZONE (diameter of signs: about 70cm) ZONE DE CONTRÔLE (diamètre des panneaux de signalisation : 70 cm environ)		
Direction of travel Sens du parcours	⇨	⇨	⇨
	YELLOW SIGNS - Zone entry PANNEAUX JAUNES - Début de zone	RED SIGNS - Compulsory stop PANNEAUX ROUGES - Arrêt obligatoire	BEIGE SIGNS - End of zone PANNEAUX bEIGES - Fin de zone
PASSAGE CONTROL CONTRÔLE DE PASSAGE	 ← 25 m min →	 ← 25 m →	
TIME CONTROL CONTRÔLE HORAIRE	 ← 25 m min →	 ← 25 m →	
TC AT SERVICE PARK ENTREE DU PARC D'ASSISTANCE	 ← 5 m →	 ← 5 m →	
TC AT SERVICE PARK EXIT CH SORTIE DU PARC D'ASSISTANCE	 ← 5 m →	 Usually leads to RZ and/or TZ Mène généralement à une zone de ravitaillement et/ou une zone pneumatiques. ← 5 m →	
TIME CONTROL AND SS CH ET DEPART D'ES	 ← 25 m min →	 ← 50-200 m →	 ← 25 m →
END OF SS FIN D'ES	 ← 100 m → ADVANCE INDICATION AVERTISSEUR	 ← 100-300m → FLYING FINISH LINE Ligne D'ARRIVEE	 ← 25 m → STOP CONTROL CONTRÔLE STOP
OTHER FIA STANDARD RALLY SIGNS (diameter of the signs: about 70cm) AUTRES PANNEAUX DE SIGNALISATION STANDARD DE LA FIA (diamètre des panneaux : 70 cm environ)			
	WHITE SYMBOL ON YELLOW BACKGROUND Symbole blanc sur fond JAUNE	WHITE OR BLACK SYMBOL ON A BLUE BACKGROUND Symbole blanc ou noir sur fond BLEU	
TYRE MARKING / CHECKING MARQUAGE / VERIFICATION DES PNEUS			One sign for all tyre operations Un panneau pour toutes les opérations liées aux pneus
REFUEL ZONE ZONE DE RAVITAILLEMENT			One sign for all refuel operations Un panneau pour toutes les opérations liées aux ravitaillements
SERVICE ZONES ZONES DE SERVICE			One sign for service operations Un panneau pour toutes les opérations liées aux assistances
MEDIA ZONES ZONES MEDIAS			One sign for media zones Un panneau pour les zones réservées aux médias
RADIO POINT POINT RADIO	 ← 100 m → WARNING SIGN AVERTISSEUR		Radio point Point radio
MEDICAL VEHICLE POINT VEHICULE MEDICAL	 ← 100 m → WARNING SIGN AVERTISSEUR		Medical Vehicle point Véhicule médical

Annexe 7 - LIMITATION DE VITESSE SUR LES ROUTES EN COTE D'IVOIRE

Selon la loi ivoirienne, les limitations de vitesse sur les routes de Côte d'Ivoire sont :

- **Villes, villages et tous lieux habités :** **50 km/h**
- **Routes ouvertes :** **90 km/h**
- **Autoroute Sud :** **120 km/h (ABIDJAN - N'ZIANOUAN)**
- **Autoroute Nord :** **110 km/h (N'ZIANOUAN – YAMOOUSSOUKRO)**

ANNEXE 8 : SIGNES GESTUELS - OK / SOS



IMPORTANT : S'il n'est pas possible, pour un équipage et pour une quelconque raison de montrer le signe **OK** / **SOS** à la suite d'un accident, l'équipage doit utiliser un signal gestuel évident et clairement compréhensible en dehors de la voiture.

- Un bras et le pouce levé pour indiquer « **OK** »
- Les bras croisés au-dessus de la tête pour indiquer « **SOS** »
-

ANNEXE 9 : PALMARES
PALMARES DU RALLYE CÔTE D'IVOIRE – BANDAMA
DE 1969 A 2025

ANNEE	CHAMPIONNAT	EQUIPAGE	MARQUE VEHICULE	DATE	PARTANTS / ARRIVEES
1969	1 ^{er} RCI - B	MARC GERENTHON / HELENE GERENTHON	RENAULT 8 GORDINI	6/7/12/69	58 - 43
1970	2 ^{ème} RCI - B	HANS SHÜLLER / GRASSIOT	DATSUN 160 SSS	6/7/12/70	28 - 8
1971	3 ^{ème} RCI - B	ROBERT (BOB) NEYRET / JACQUES TEURAMORCI	PEUGEOT 504	10/12/17/71	35 - 8
1972	4 ^{ème} RCI - B	AUCUN EQUIPAGE A L'ARRIVEE		28/12/3/01/72	45 - 0
1973	5 ^{ème} RCI - B	EDGAR HEKSMANN / HANS SHÜLLER	DATSUN 180 SSS	28-30/12/73	59 - 8
1974	6 ^{ème} RCI - B	TIMO MÄKINEN / HENRY LIDDON	PEUGEOT 504	27-30/12/74	50 - 6
1975	7 ^{ème} RCI - B	BERNARD CONSTEN / GERARD FLOCON	PEUGEOT 504	16-19/12/75	39 - 13
1976	8 ^{ème} RCI - B	TIMO MÄKINEN / HENRY LIDDON	PEUGEOT 504 V6	16-19/12/76	51 - 8
1977	9 ^{ème} RCI - B WRC CANDIDAT	ANDREW COWAN / JOHNSFONE SYER	MITSUBISHI COLT LANCER 1600 GSR	14-20/12/77	50 - 9
1978	10 ^{ème} RCI - B WRC	JEAN PIERRE NICOLAS / MICHEL GAMET	PEUGEOT 504 V6 COUPE	21-24/10/78	51 - 9
1979	11 ^{ème} RCI - B WRC	HANNU MIKKOLA / ARNE HERTZ	MERCEDES 450 SLC	9-14/12/79	57 - 8
1980	12 ^{ème} RCI - B WRC	BJÖRN WALDEGARD / HANS THORSZELUS	MERCEDES 500 SLC	9-14/12/80	52 - 11
1981	13 ^{ème} RCI - B WRC	TIMO SALONEN / SEPPO HARJANNE	DATSUN VIOLET GT	26-31/10/81	51 - 9
1982	14 ^{ème} RCI - B WRC	WALTER RÖHRL / CHRISTIAN GEISTDÖRFER	OPEL ASCONA 400	27/10/01/11/82	51 - 6

ANNEE	CHAMPIONNAT	EQUIPAGE	MARQUE VEHICULE	DATE	PARTANTS / ARRIVEES
1983	15 ^{ème} RCI - B WRC	BJÖRN WALDEGARD / HANS THORSZELUS	TOYOTA CELICA TCT	25-30/12/83	50 - 8
1984	16 ^{ème} RCI - B WRC	STIG BLOMQUIST / BJÖRN CEDEBERG	AUDISPORT QUATTRO	31/10/04/11/84	50 - 6
1985	17 ^{ème} RCI - B WRC	JUHA KAKKUNEN / FRED GALLAGHER	TOYOTA TCT	29/10/03/11/85	50 - 8
1986	18 ^{ème} RCI - B WRC	BJÖRN WALDEGARD / FRED GALLAGHER	TOYOTA TCT	22-26/09/86	49 - 11
1987	19 ^{ème} RCI - B WRC	KENNETH ERIKSSON / PETER DIEMANN	WOLKSWAGEN GOLF GTI 16 V	22-26/09/87	43 - 11
1988	20 ^{ème} RCI - B WRC	ALAIN AMBROSINO / DANIEL LE SAUX	NISSA 200 SX	20-24/09/88	38 - 10
1989	21 ^{ème} RCI - B WRC	ALAIN OREILLE / GILLES THIMONIER	RENAULT 5 GT TURBO	29/10/02/11/89	60 - 7
1990	22 ^{ème} RCI - B WRC	PATRICK TAUZIAC / CLAUDE PAPIN	MITSHUBISHI GALANT VR-4	28/10/01/11/90	32 - 14
1991	23 ^{ème} RCI - B WRC	KENJIRO SHINOZUKA / JOHN MEADOWS	MITSHUBISHI GALANT VR-4	27-31/10/91	37 - 9
1992	24 ^{ème} RCI - B WRC BN	KENJIRO SHINOZUKA / JOHN MEADOWS	MITSHUBISHI GALANT VR-4	31/10/02/11/92	42 - 13
1993	25 ^{ème} RCI - B	PATRICK SERVANT / THIERRY BRION	AUDISPORT QUATTRO S2	19-22/06/93	22 - 5
1994	26 ^{ème} RCI - B	PATRICK SERVANT / THIERRY BRION	AUDISPORT QUATTRO S2	8-12/07/94	23 - 6
1995	EPREUVE NON ORGANISEE				
1996	27 ^{ème} RCI - B	ALAIN AMBROSINO / ALAIN FLORENTIN	MITSHUBISHI LANCER EVO 3	12-15/12/96	24 - 8

ANNEE	CHAMPIONNAT	EQUIPAGE	MARQUE VEHICULE	DATE	PARTANTS / ARRIVEES
1997	28 ^{ème} RCI - B	ALAIN AMBROSINO / ALAIN FLORENTIN	MITSHUBISHI LANCER EVO 3	26-29/11/97	34 - 8
1998	29 ^{ème} RCI - B	PATRICE SERVANT / ALAIN FLORENTIN	PEUGEOT 106	25-30/11/98	28 - 12
1999	30 ^{ème} RCI - B	MARC MOLINIE / CHRISTIAN TRIBOUT	TOYOTA CELICA GT FOUR	25-28/11/99	31 - 11
2000	EPREUVE NON ORGANISEE				
2001	31 ^{ème} RCI - B	TOM COLSOUL / BOB COLSOUL	MITSHUBISHI LANCER EVO 6	27-29/11/2001	12 - 7
2002	EPREUVE NON ORGANISEE				
2003	32 ^{ème} RCI - B	FANE BAKARY / KONAN CLEMENT	SUBARU IMPREZA GT	12-13/12/2003	22 - 6
2004	EPREUVE NON ORGANISEE				
2005	33 ^{ème} RCI - B	FANE BAKARY / KONAN CLEMENT	SUBARU IMPREZA GT	8-10/04/2005	15 - 7
2006	34 ^{ème} RCI - B	PATRICK EMONTSPPOOL / ALAIN ROBERT	SUBARU IMPREZA WRX9	24-26/11/2006	15 - 8
2007	35 ^{ème} RCI - B	EPREUVE ANNULEE			
2008	EPREUVE NON ORGANISEE				
2009	36 ^{ème} RCI - B	MORIFERE SOUMAORO / PHILIPPE GARCIA	MITSUBISHI LANCER EVO 9	11-13/12/2009	13 - 7
2010	EPREUVE NON ORGANISEE				

ANNEE	CHAMPIONNAT	EQUIPAGE	MARQUE VEHICULE	DATE	PARTANTS / ARRIVEES
2011	37 ^{ème} RCI - B	MORIFERE SOUMAORO / PHILIPPE GARCIA	MITSUBISHI LANCER EVO 9	2-4/12/2011	16 - 4
2012	38 ^{ème} RCI - B	MORIFERE SOUMAORO / PHILIPPE GARCIA	MITSUBISHI LANCER EVO 9	14-16/12/2012	19 - 8
2013	39 ^{ème} RCI - B	FANE BAKARY / FANE MOUSSA	SUBARU IMPREZA WRX STI N 12	1-3/03/2013	17 - 6
2014	40 ^{ème} RCI - B	GARY CHAYNES / ROMAIN COMAS	MITSUBISHI LANCER EVO 9	15-17/03/2014	25 - 15
2015	41 ^{ème} RCI - B	GARY CHAYNES / DAVID ISRAËL	MITSUBISHI LANCER EVO 9	6-8/03/2015	23 - 14
2016	42 ^{ème} RCI - B	GARY CHAYNES / DAVID ISRAËL	MITSUBISHI LANCER EVO 9	12-13/02/2016	27 - 14
2017	43 ^{ème} RCI - B	MORIFERE SOUMAORO / ROMAIN COMAS	MITSUBISHI LANCER EVO 10	12-12/02/2017	30 - 8
2018	44 ^{ème} RCI - B	GARY CHAYNES / DIDIER LE BORGNE	MITSUBISHI LANCER EVO 10	23-25/02/2018	36 - 15
2019	45 ^{ème} RCI - B	MANVIR BARYAN / DREAW STURROCK	SKODA FABIA R5	23-24/02/2019	34 - 20
2020	46 ^{ème} RCI - B	GARY CHAYNES / ROMAIN COMAS	MITSUBISHI LANCER EVO 10	21-23/02/2020	34 - 18
2021	47 ^{ème} RCI - B	GARY CHAYNES / ROMAIN COMAS	MITSUBISHI LANCER EVO 9	12-14/03/2021	22 - 12
2022	48 ^{ème} RCI - B	GOMES GABRIEL LEROY / GOMES U. MARCIA	MITSUBISHI LANCER EVO 9	25-27/02/2022	22 - 9
2023	49 ^{ème} RCI - B	GARY CHAYNES / ROMAIN COMAS	MITSUBISHI LANCER EVO 10	24-25/02/2023	25 - 11
2024	50 ^{ème} RCI - B	GARY CHAYNES / ROMAIN COMAS	CITROËN C3	23-25 /02/2024	27 - 12
2025	51 ^{ème} RCI - B	ABONDIO MAXIME / HUGO MIGUEL BORGES	MITSUBISHI MIRAGE	22-25/05/2025	25 - 11

ANNEXE 10 : TEXTE ANTIDOPAGE

CONTROLE ANTIDOPAGE

1) EXIGENCES ET PORTEE (Annexe C FIA)

La Réglementation s'applique à tous les Équipages (Pilotes et Copilotes) et Officiels prenant part aux compétitions Nationales et Internationales inscrites au Calendrier du Championnat National des Rallyes / de la Coupe de Côte d'Ivoire des Rallyes / du Karting:

- ✓ La présence d'Alcool et de tous autres produits prohibés dans l'organisme d'un équipage pendant une compétition est strictement interdite.
- ✓ La présence d'Alcool et de tout autres produits prohibés dans l'organisme d'un Officiel ou Bénévole pendant qu'il est en fonction lors d'une compétition, est strictement interdite.
- ✓ Les Équipages (Pilotes et Copilotes) participant à une compétition, sont assujettis à la présente Réglementation.
Ils peuvent être à tout moment soumis à des contrôles antidopage pendant la compétition.
- ✓ Les Commissaires Sportifs pourront demander à tout moment qu'un contrôle soit réalisé lors d'une compétition.
- ✓ La sélection (aléatoire ou ciblée) et le nombre d'équipages ou d'officiels à tester sont laissés à l'appréciation des Commissaires Sportifs présents sur le site de la compétition.

2) LE CONTRÔLE

2.1 Pour les Équipages

- ✓ Trois (3) Heures avant l'activité de Conduite
- ✓ Jusqu'à Trente (30) minutes après la fin de l'activité de conduite

2.2 Pour les Officiels / Bénévoles

- ✓ Des Contrôles aléatoires ou ciblés peuvent se faire à tout moment pendant qu'ils sont en fonction.